

TEILLÉ AU FIL DES ANS

Pierre JAUNASSE

Le troubadour Bernard de Ventadour qui écrivait vers l'an 1200 :

« *le temps va et vient et vire
Par jours, par mois et par ans,* »

nous invite à revivre le temps passé de Teillé.



Le bourg de Teillé au début du XX^{ème} siècle
(Collection F. Dugué)

ORIGINE

Teillé appelé alors *Telliacum* ⁽¹⁾ est cité dans une charte de Louis le Gros datant de 1123 relative aux biens de l'église de Nantes. Ce toponyme est issu, d'après le professeur Saget, d'un ancien *Tiliacum* (du latin *tilia* : le tilleul). C'était un *fundus* (domaine) gallo-romain.

La tradition orale rapporte que Teillé était une cité et qu'on y venait de plusieurs lieues pour faire enterrer les morts ⁽²⁾ ; ce qui porterait à le croire c'est la découverte de nombreux ossements humains dans le bourg et le fait que sur le premier cadastre (1838) existe un « *chemin mortuaire* » (section F3) entre Mouzeil et Teillé. Dans un petit pré auprès du cimetière des tombeaux en pierres parfaitement conservés avaient aussi été découverts avant 1845. ⁽²⁾

Des tuiles à rebord, des briques et de la céramique sigillée trouvées au sud de la commune, ⁽³⁾ près du village de l'Angellerie, révèlent la présence d'une civilisation ancienne.

Avant 1780, la paroisse comprenait une proportion importante de landes qui ont été progressivement défrichées pour ne plus constituer vers la fin du XIX^{ème} siècle que 3 % du territoire. ⁽⁴⁾

Le 3 juillet 1921, le conseil municipal invité par le préfet à se prononcer sur l'adjonction des mots « *sur Donneau* » à la dénomination de la commune était d'avis de ne pas modifier le nom de celle-ci puisqu'il n'y avait « *qu'un seul Teillé dans le département* ». ⁽¹⁴⁾

La nature géologique du sol est très diversifiée. On rencontre du grès quartzeux micacé dans le bourg, des psammites alternant avec du grès quartzeux au Bois Macquiau, de la houille à la Guibretière et près de la Pillardière dans un phyllade rouge, du jaspe schisteux à Villette, du schiste argileux au nord du bourg et du schiste dans la vallée sud. ⁽⁴⁾

LA PAROISSE

Saint Clair aurait été envoyé à Nantes vers l'an 277 ⁽³¹⁾ pour évangéliser les Namnètes et fonder le premier siège épiscopal. Les listes des évêques de Nantes établies au XI^{ème} siècle comportent les noms de six évêques avant Desiderius (parmi lesquels Eumélius qui assista en 374 au concile de Valence) ⁽³¹⁾ dont l'existence est attestée vers 453. ⁽⁵⁾ Dès cette époque, l'évêché de Nantes releva de la province de Tours. L'église était alors urbaine et épiscopale. ⁽⁶⁾ Pendant les quatre siècles qui suivirent, il n'existait en plus de la cathédrale que quelques églises baptismales. A partir du VIII^{ème} siècle, le pouvoir carolingien favorisa le développement du christianisme. On assista à une privatisation des institutions paroissiales et on vit apparaître un nouveau personnage « le patron de la paroisse », généralement un seigneur laïc ou ecclésiastique. Ce système sera pérennisé jusqu'à la Révolution de 1789. Autour des églises, se constituèrent des communautés d'habitants qui donnèrent naissance aux paroisses. Vers l'an 1000, les églises anciennes furent reconstruites au goût du jour. L'église privatisée ne fut bientôt plus qu'un élément générateur de revenus et de prérogatives pour les seigneurs. Jusqu'à la fin du XI^{ème} siècle, les lieux de culte furent édifiés sur des sites protégés en raison de l'accroissement de l'insécurité. Dès le XII^{ème} siècle, le réseau paroissial se trouva modifié par l'essor monastique. A côté des paroisses existantes, on trouva des paroisses et prieurés appartenant à des abbayes.

En 1287, ⁽⁷⁾ le diocèse de Nantes divisé, depuis les Carolingiens, en deux archidiaconés était aussi partagé en cinq doyennés, trois sur la rive droite et deux sur la rive gauche de la Loire. Celui de la Chrétienté qui comprenait la baronnie d'Ancenis devait peut-être son appellation à l'antériorité de la conversion de ses habitants au christianisme. ⁽³¹⁾

*Universis Christi fidelibus ad quos presentes
litterae pervenerint Stephanus Dei gratia Nantensis
episcopus salutem in Domino. Universis
citati fidelium volumus innotescat quod Agatha
uxor quondam Albani de Penci defuncti omnem
decimam suam quam habebat in parrochia de
Teillé monachis Beatae Mariae de Melleris as-
sensu et voluntate Gaufridi de Merent fratris sui
titulo pignoris obligavit pro xxx libris usque ad
sex annos... Datum anno MCCXXXIV. mense
Junii.*

En 1234, ⁽⁸⁾ les frères Jean et Olivier Oilen et Agathe, veuve d'Alain de Pannecé, firent une donation de traits de dîmes (secondes dîmes que le seigneur avait droit de prendre sur les gerbes de paille après battage) en la paroisse de Teillé, en faveur de l'abbaye de Melleray. La paroisse de Teillé est citée notamment dans les pouillés du diocèse de Nantes :

- en 1287 : cure de Telliacum ⁽⁷⁾
- en 1486 : ecclesia de Teillé ⁽⁹⁾
- en 1539-1597 : ecclesia de Teillé. ⁽⁹⁾

Eglise paroissiale avant 1600



Cadran solaire qui se trouvait d'après la tradition orale, sur la façade de l'église, avant 1600 (collection ARRA)

Avant 1600, ladite église était si ancienne que sa toiture s'était écroulée, ⁽²⁾ ce qui expliquerait que pendant plusieurs années, la chapelle Notre-Dame servit d'église paroissiale. Lors de la réfection de la chaussée, on a découvert dans le haut bourg les fondations des chapelles Notre-Dame et Notre-Dame-de-Bonne-Garde, des ossements et les fondations du mur de clôture de l'ancien cimetière ainsi qu'un puits dit « *puits de Jacob* » à l'intérieur de la chapelle Notre-Dame mais qui aurait été creusé plus récemment.

Chapelle Notre-Dame (haut bourg)

En 1686, lors de sa visite d'inspection, ⁽¹⁰⁾ l'archidiacre Binet constatait que la chapelle Notre-Dame sise dans le bourg entre l'église paroissiale (bas bourg) et le presbytère était grande et belle, qu'elle était composée d'un chœur, d'une nef carrelée d'ardoises carrées, qu'il y avait trois autels non consacrés de même que la chapelle, que derrière le grand autel, il y avait une petite sacristie et dans le chœur deux tombes avec des inscriptions des noms de quelques-uns des seigneurs de la Guibourgère qui se prétendaient ses fondateurs. Il avait aussi remarqué que le pignon, où se trouvait la grande porte de la chapelle surmonté d'un petit campanile renfermant la cloche, était lézardé ainsi que la muraille de la nef située au nord, que celle du chœur menaçait ruine.

Le 28 août 1588, la grosse cloche de l'église Saint-Pierre de Teillé avait été bénie dans la chapelle Notre-Dame après avoir été fondue, le 25 août 1588, dans le fournil de la boulangerie du presbytère. Elle fut nommée *Gillus* par Gilles Le Vicomte et Claude de Saint-Amadour, sa femme, sieur et dame de Saint-Ouen.

Eglise Saint-Pierre (bas bourg)

La bénédiction de la première pierre de l'église eut lieu le 11 mai 1600. Elle fut posée par Jean de Mazoyer, sieur de la Ville Serin, gouverneur du château d'Ancenis, au nom de Marie de Luxembourg, dame d'Ancenis et de Mercœur et à la demande de Guillaume Raoul II de la Guibourgère qui était chef du conseil du duc de Vendôme (gendre de la dame de Mercœur). Elle fut consacrée le 19 juin 1611 par M^{sr} Charles de Bourgneuf évêque de Nantes, Lancelot Texier étant recteur de Teillé.

Suite à un combat de mouvance entre le baron d'Ancenis, Armand de Béthune Charost et Guillaume Raoul III de la Guibourgère, ⁽¹¹⁾ une transaction fut signée en 1667. Le baron d'Ancenis réclamait le bourg de Teillé, église, chapelle, presbytère et maisons car, disait-il, il faisait partie de la masure (demeures, maisons et terres qui en dépendent) de la Barre relevant de la baronnie d'Ancenis, conformément à la transaction passée le 8 mars 1607 entre la duchesse de Mercœur baronne d'Ancenis et Gilles Le Vicomte, seigneur de Saint-Ouen. Raoul de la Guibourgère soutenait, au contraire, que le bourg de Teillé n'était pas enclavé dans la masure de la Barre mais qu'il relevait de la seigneurie de Saint-Ouen achetée par son père en 1632. Afin d'éviter un procès, la transaction de 1667 précisa que « *le bourg de Teillé relève prochainement de la seigneurie de Saint-Ouen et en arrière fief de la baronnie d'Ancenis* ».

Lors de sa visite d'inspection du 12 juillet 1686, ⁽¹⁰⁾ l'archidiacre Binet avait observé que le chœur était propre et lambrissé, que la voûte située derrière le grand autel menaçait ruine, que la clef de voûte était si prête à tomber que l'on n'était pas en sûreté en dessous dans la sacristie qui se trouvait dans la longère du côté du nord à l'endroit du vitrail, que cette sacristie n'était qu'un retranchement si étroit derrière le grand

autel, que la plupart des ornements ne pouvaient y tenir. Il notait également qu'il y avait une grande chapelle qu'on lui avait dit dépendre de la maison de la Guibourgère et qui était en partie décarrelée.

Au cours de la réunion du conseil municipal du 17 février 1833 ⁽¹²⁾, le maire J. Leveau précisait que



Première pierre de l'église posée le 11 mai 1600 et coq de son clocher
(Collection ARRA, ARMAT et Louis Guihard)

« lorsque l'église avait été construite en 1600, la population n'atteignait pas 1200 habitants alors qu'elle s'élevait en 1833, à près de 1500 habitants, qu'elle augmenterait d'ici quelques années en raison du défrichement des landes, que déjà le vaisseau de l'église était trop étroit ; ce qui obligeait une partie des habitants à se tenir hors de l'église chaque dimanche ». Le projet d'agrandissement proposé consistait, après avoir démoli la voûte et les deux autels adjacents, à construire une chapelle en face de celle de la Guibourgère. Cette chapelle située au nord de l'église fut construite en 1834 et une autre chapelle au midi remplaça celle de la Guibourgère.

Dans une lettre du 9 mars 1834 ⁽¹³⁾ adressée à l'évêque de Nantes avant la construction des deux chapelles, le curé Sotin indiquait que la chapelle dite de la Guibourgère était en très mauvais état car la famille de la Guibourgère n'y avait fait aucune réparation, qu'il n'y avait plus de bancs depuis 40 ans, que le caveau qui se trouvait de 15 à 18 pouces au-dessus du sol du reste de l'église était très incommode et qu'il n'avait pas servi depuis 50 ans. Il précisait également que cette chapelle communiquait avec l'église, par une arcade non fermée et qu'ainsi les fidèles y accédaient pour les offices alors que M. de la Guibourgère utilisait le banc qui lui était réservé dans l'église.



Eglise du bas bourg

(Dessin de P. Foucaud d'après les descriptions des archives)

Il concluait en indiquant que le projet de construction d'une tribune par M. de la Guibourgère dans la nouvelle chapelle construite à l'emplacement de l'ancienne déplaisait aux paroissiens. En raison de l'opposition du conseil de fabrique,⁽²⁾ Alexandre Camus de la Guibourgère renonça à la construction, dans la chapelle, de cette tribune de 9 pieds pouvant contenir 15 personnes mais il obtint l'emplacement d'un enfeu sur ordre de M^{gr} de Guérines, évêque de Nantes.

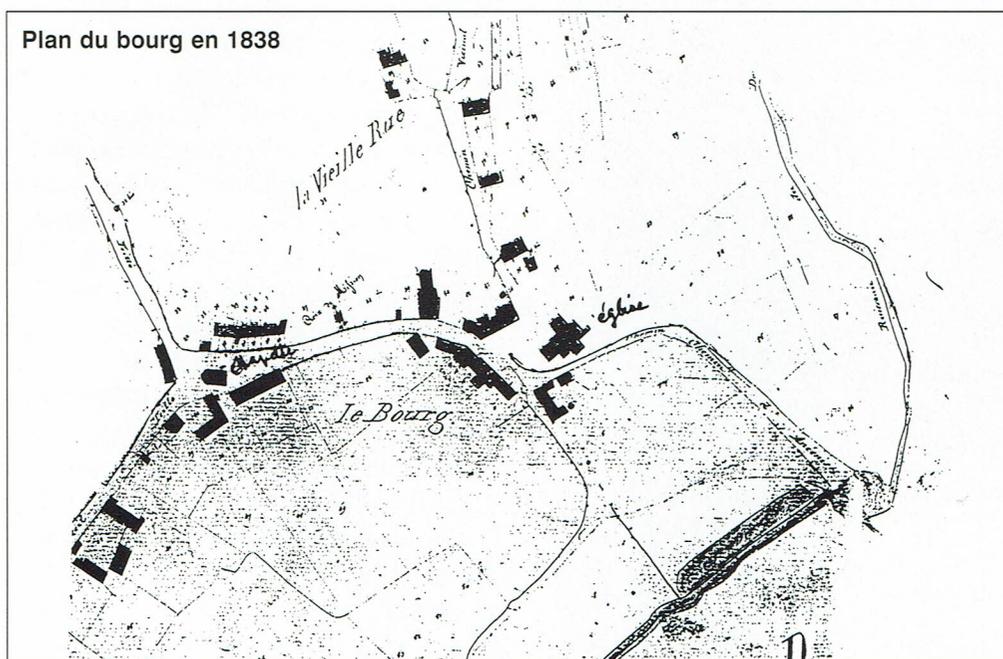
Le 24 octobre 1836, les deux nouvelles chapelles furent bénies par M. Fresneau, curé d'Ancenis ⁽²⁾ : celle du nord sous le vocable de la Sainte Vierge et celle du midi sous l'invocation de Saint Jean-Baptiste.

En 1855, le curé Doussin avait fait murer une des portes de l'église qui donnait sous le chapiteau (porche profond servant généralement de lieu de réunion au conseil de fabrique) et qui permettait à certains paroissiens de suivre l'office en se tenant à l'abri car il considérait que le bruit qu'ils faisaient troublait le service divin...⁽¹²⁾

Chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Garde (haut bourg)

La chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Garde fut bâtie par le recteur de Bonnefons sur la fin de ses jours. ⁽²⁾ Il mourut le 22 mai 1741. Le bénéfice de la Clavellerie aurait été donné à la paroisse par Perrine Santos vers 1430, sous réserve que l'usufruit de ce domaine ne soit pas utilisé pour payer les études ecclésiastiques des enfants de la famille de la Guibourgère. Jacques Raoul II évêque de Saintes puis de la Rochelle en aurait bénéficié. Par la suite, les seigneurs de la Guibourgère auraient prétendu à la nue-propriété de ce domaine. Aussi pour recouvrer ses droits sur ce bénéfice, le recteur de Bonnefons aurait fait construire cette chapelle et intenté un procès qui n'aurait pas abouti en raison de son décès.

La chapelle ayant été profanée en 1832 par des troupes, les paroissiens la restaurèrent en 1855. ⁽²⁾ Le 5 mai 1858, M^{gr} Jaquetmet, évêque de Nantes, y autorisait la célébration de la messe et l'exercice de l'archiconfrérie du Cœur Immaculé de la Sainte Vierge, les samedis de chaque semaine et tous les premiers dimanches du mois.



Le 28 février 1864 ⁽¹²⁾ le conseil municipal se prononçait pour la démolition de cette chapelle située au milieu de la place, dans l'axe des chemins 66 et 67 au motif qu'elle ne servait plus au culte et qu'elle deviendrait rapidement dangereuse pour la circulation. Il précisait que les matériaux serviraient à la construction de la nouvelle église et qu'il serait convenable d'édifier une autre chapelle à l'emplacement de l'ancienne église (bas bourg) construite en 1600.

Eglise paroissiale actuelle

Le projet de construction d'une nouvelle église suscita diverses réactions parmi les paroissiens.⁽²⁾ Certains comme M. Camus de la Guibourgère ou la famille du chanoine Auneau qui habitait le bas bourg

œuvraient pour obtenir que l'église soit reconstruite à l'emplacement de l'ancienne en raison notamment de sa situation, du moindre coût de construction... ; d'autres, représentant la majorité des habitants, proposaient de construire la nouvelle église au milieu du bourg en raison de la situation médiane et de la conservation du cimetière...

Après avoir suivi l'avis du maire dans son choix du bas bourg, ⁽¹⁴⁾ le conseil municipal tenant compte de l'avis du préfet, approuvait, le 21 décembre 1862, le nouvel emplacement face à la maison d'école en constatant que l'ancienne église était insuffisante et que son emplacement situé à l'extrémité est du bourg sur le bord d'un ravin n'était pas convenable.

L'architecte Gilée de Nantes conçut d'abord le plan d'une église à trois nefs qui aurait coûté 130 000 F. ⁽¹⁴⁾ M^{sr} Jaquemet évêque de Nantes fit observer qu'il fallait se contenter d'un édifice moins vaste, moins coûteux et plus en rapport avec l'importance de la population (1700 habitants). Un nouveau plan fut réalisé concernant une église de style ogival à une seule nef dont le prix de 107 000 F était réduit à 95 000 F par le ministre des cultes qui préconisait de diminuer la hauteur des murs. Elle fut construite par l'entrepreneur Rabjeau, d'octobre 1863 à décembre 1866 avec une nef dont la largeur avait été réduite d'un mètre par erreur. ⁽²⁾ Son clocher fut édifié de 1894 à 1897.

Après la grand-messe célébrée par Jacques Auneau, chanoine honoraire, supérieur du petit séminaire de Nantes, originaire de Teillé, ⁽²⁾ au cours de laquelle la prédication était assurée par Louis Bliguet, chanoine honoraire, supérieur du collège des Couëts, originaire également de Teillé, le chanoine Emile de la Guibourgère procédait le 7 juin 1864 à la bénédiction de la première pierre de l'église.

Le 4 janvier 1867, le chanoine Jacques Auneau bénissait la nouvelle église ⁽²⁾ et la première cloche sortie des ateliers Bollée du Mans. Au cours de la messe solennelle qui suivit, la prédication était assurée par le chanoine Emile Camus de la Guibourgère, secrétaire de l'évêché.



Intérieur de l'église au début du XX^{ème} siècle
(Collection G. Chéron)

Le 16 novembre 1868 avant la messe célébrée par le chanoine Louis Bliguet, archiprêtre de la cathédrale de Nantes, le chanoine Emile Camus de la Guibourgère ⁽²⁾ procédait à la bénédiction de la 2^{ème} cloche fondue par M. Bollée, du Mans, à partir du métal des cloches de l'ancienne église.

Le 19 septembre 1898, M^{sr} Rouard, évêque de Nantes, consacrait l'église, ⁽²⁾ assisté du chanoine Emile Camus de la Guibourgère. A l'issue de la cérémonie, il nommait le curé Pierre Doussin, qui avait fait construire l'église, chanoine honoraire au grand étonnement de l'intéressé.

Le 7 novembre 1920, M^{sr} Fortineau ancien évêque de Madagascar, ⁽²⁾ compatriote du curé Renaudineau bénissait le monument aux morts de l'église qui porte les noms des 54 enfants de Teillé tombés au champ d'honneur.

Le 18 octobre 1948, M^{sr} Villepelet accompagné du vicaire général Bordet bénissait deux nouvelles cloches ⁽²⁾ et remettait la médaille de Saint-Clair à L. Brisson pour ses 33 ans de service de sacristain.

De nouveaux vitraux furent posés de 1967 à 1976. ⁽²⁾ En 1968-1969 était réalisé l'aménagement du chœur. Le maître-autel consacré en 1898 était placé au fond du chœur qui fut revêtu d'un nouveau dallage en marbre. En 1969 un nouvel autel face au peuple en marbre était consacré par M^{sr} Morilleau ancien évêque de la Rochelle accompagné du vicaire général Legouic, Albert Bordet étant curé de Teillé.

Dans l'église se trouvait la statue de saint Gohard évêque de Nantes en 843. Il était invoqué jadis par les éleveurs de porcs qui venaient lui demander de protéger leurs élevages et de les rendre prospères.

Après la défaite de l'armée nantaise vaincue à Blain, le 24 mai 843, par Erispoë et la mort du comte de Nantes, Renault, les Normands envahirent la ville de Nantes. Un fragment d'annales contemporain de cette époque écrit vers l'an 860 ⁽⁴²⁾ précise notamment que 30 jours après la défaite de Blain, au mois de juin, les Normands transportés par une flotte nombreuse pillèrent et dévastèrent la ville de Nantes. Ils pénétrèrent dans l'église Saint-Pierre et Saint-Paul et massacrèrent les fidèles qui s'y étaient réfugiés sans épargner l'évêque Gohard.

Statue de saint Gohard
Evêque de Nantes en 843



Chapelle du cimetière

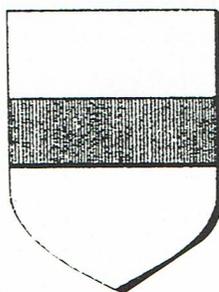
Lors de la démolition de la chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Garde (haut bourg), le conseil municipal avait émis le vœu qu'il serait convenable de faire construire une chapelle à l'emplacement de l'ancienne église.

Le 7 décembre 1885, le sous-préfet d'Ancenis écrivait au préfet ⁽¹²⁾ que le sieur Doussin, curé de Teillé, avait entrepris la construction d'une chapelle sans autorisation. Le préfet avait alors ordonné sa démolition. Le maire Alexandre Camus de la Guibourgère ayant refusé de faire exécuter cette décision fut révoqué.

Le 12 décembre 1885, le préfet adoptait la proposition du sous-préfet de donner suite à la délibération du conseil municipal prescrivant faute d'autorisation dans les délais de démolir la chapelle dont la construction avait commencé et de remettre le mur de clôture du cimetière en état.

LES SEIGNEURIES

La baronnie d'Ancenis



Blason d'Armand de Béthune Charost,
baron d'Ancenis

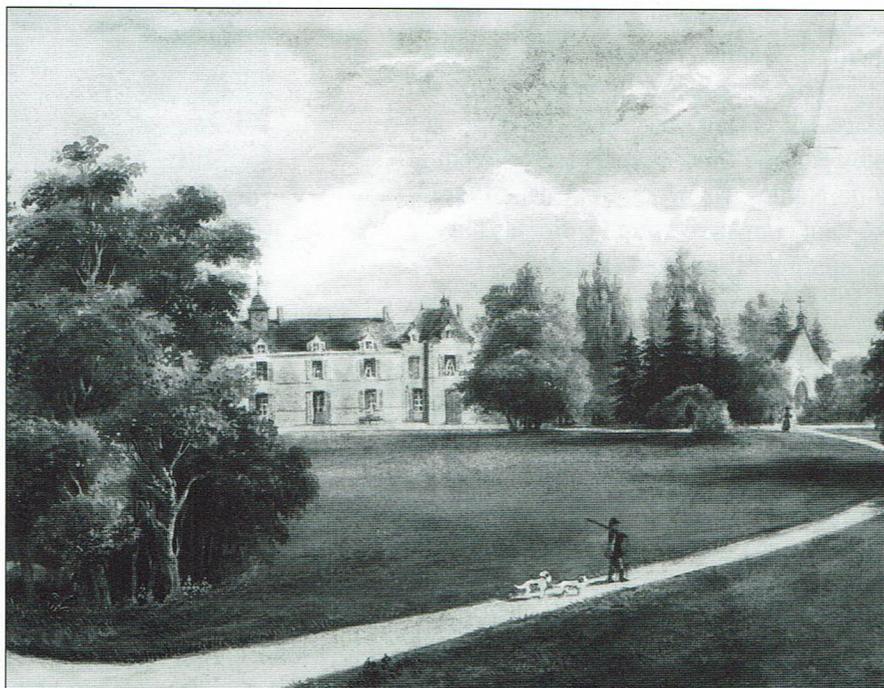
« d'argent à la fascia de gueules »

La châellenie de Teillé relevait prochement et directement de la baronnie d'Ancenis qui s'étendait sur 18 paroisses et couvrait 56 000 ha ⁽¹⁵⁾. Elle comprenait notamment les fiefs et mesures de la Rogerie, de la Jounière, des Linières, de la Pillardièrre, de la Préancièrre, du Croix Chemin, de la Guinochèrre, de la Vallée, de la Barre et du Pin ainsi que le moulin de la Bretonnièrre et le fief Tureau.

Les autres seigneurs de la paroisse étaient aussi les vassaux du baron d'Ancenis. Dans la paroisse, le baron d'Ancenis détenait les droits de ban de moulin, de dîme, de création d'officier pour remplir les fonctions de receveur (cet office exemptait son titulaire des fouages (impôt par feu ou maison), de la capitation (impôt par tête) et autres impositions levées sur la paroisse), le droit de coutume le jour de la Saint-Armel à raison de 2 deniers par bœuf, vache et cheval vendus, droit de poteau et collier installé au bourg et portant les armes du baron (jusqu'à la transaction de 1667 avec Raoul de la Guibourgère, ce poteau était à la charge des propriétaires des maisons du bourg, ⁽¹⁶⁾ en 1739,

il était à la charge de M^e Pierre Beaudouin), le droit de soule auquel participaient les jeunes gens et les hommes de la paroisse qui, divisés en deux équipes, devaient s'emparer d'un bâton devant l'église, le lundi de Pentecôte, et le porter jusqu'au Pont pour la première équipe et jusqu'au Bourgneuf pour la seconde, le droit de prééminence dans l'église (jusqu'à la transaction de 1667).

LA SEIGNEURIE DE LA GUIBOURGÈRE



Château de la Guibourgère – Façade ouest – Jardin à l'anglaise créé en 1830
(Collection Camus de la Guibourgère)

La seigneurie de la Guibourgère ⁽¹⁷⁾ était à l'origine une petite seigneurie qui s'étendait du ruisseau de Launay à la Favrie, au chemin de Teillé à Riaillé, aux Landes d'Alleray et aux mesures des Linières et de la Lobrie. Elle relevait alors prochainement de la seigneurie de Saint-Mars-la-Jaille à laquelle elle devait « *foy hommage et rachapt* » ainsi que 16 boisseaux d'avoine, les rentes féodales et un gant pour porter oiseau de proie. Elle percevait sur son fief la moitié des dîmes sur tous les gros fruits, l'autre moitié et les novales appartenaient au recteur de Teillé.

Les seigneuries de la Guibourgère furent érigées en châtellenie, en raison de leur importance, par Louis XIII en 1631, en faveur de Jacques Raoul II, évêque de Saintes.

La châtellenie comprenait avant 1665 ⁽¹⁶⁾⁽¹⁷⁾ :

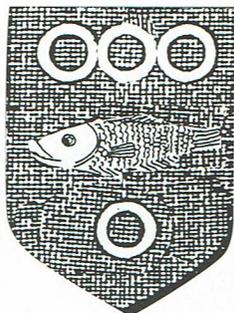
- La Guibourgère, seigneurie initiale ;
- La Ragotière, seigneurie de haute justice possédée en 1460 ;
- Mésangé, seigneurie de moyenne et basse justice possédée avant 1665 ;
- Le Tremblay, seigneurie de haute justice possédée avant 1665 ;
- Le Theil à Trans-sur-Erdre, seigneurie de haute justice possédée avant 1665 ;
- Saint-Ouen à Riaillé, seigneurie de haute justice achetée par l'évêque Jacques Raoul II en 1632 à Renée Le Vicomte, épouse de Julien de Valhais, écuyer ;
- Pannecé, seigneurie de haute justice, achetée en 1654 par Jacques Raoul II évêque de Saintes à Christophe Paris ;
- La Rivière en Pannecé, seigneurie de haute justice achetée en 1654 par Jacques Raoul II évêque de Saintes à Christophe Paris.

A l'époque de Jacques Raoul II, la châtellenie de la Guibourgère était avec ses 7 seigneuries de haute justice, la plus importante de la baronnie d'Ancenis après celle du baron.

Contrairement à d'autres seigneuries, la seigneurie puis la châtellenie de la Guibourgère a toujours été détenue par la même famille qui, d'après la tradition, aurait suivi Guillaume le Conquérant avant de venir s'établir en Bretagne.

On peut citer ⁽¹⁸⁾⁽¹⁹⁾ :

- N. Raoul qui vivait en 1385



« de sable au barbeau péri de fasces d'argent accompagné de 4 annelets de même, 3 en chef et 1 en pointe » ;

- Jacques Raoul I, son fils, notaire à la cour de Nantes exempt de fouages lors de la réformation de 1426, paroisse de Teillé ;

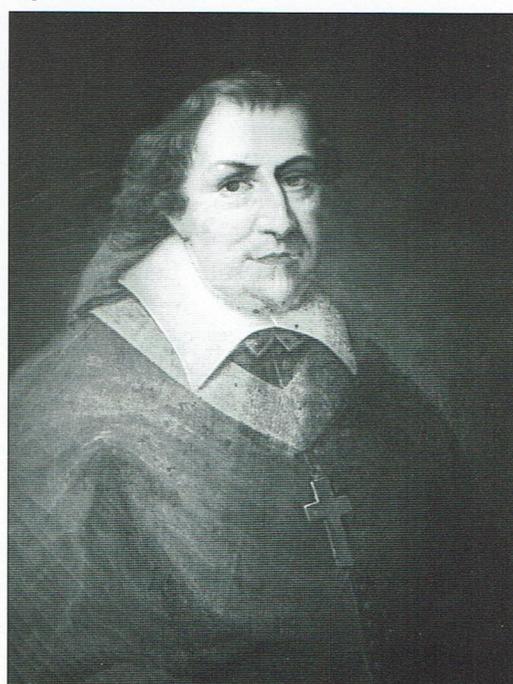
- Guillaume Raoul I, son fils, seigneur de la Guibourgère et de la Ragotière né vers 1460 qui épousa en 1489 Anne de Bailleul. Il eut plusieurs enfants dont Antoine et Guillaume ;

- Antoine Raoul, son fils aîné, seigneur de la Guibourgère dès 1507 qui épousa Antoinette Simon et eut plusieurs enfants dont Jean, Joachim, chanoine de Saint Briec qui mourut le 16 octobre 1555 et fut enterré dans la chapelle du château de la Guibourgère, Renée qui épousa Gabriel de Launay de Blavon, seigneur de Sancy (elle serait peut-être la fille d'un troisième fils d'Antoine) ;

- Jean Raoul, son fils, docteur-ès-lois, seigneur de la Guibourgère qui épousa Marguerite Plainchesne. Il vivait en 1509 et 1576 et eut plusieurs enfants dont Guillaume, Jean, seigneur de la Goulottière en Pannecé, Michel, chanoine, archidiacre de Saintes, député du clergé aux états généraux de 1614 puis évêque de Saintes en 1618, Jacques, seigneur de la Chérais, Catherine, religieuse ;

- Guillaume Raoul II, son fils aîné, écuyer, seigneur de la Guibourgère et de la Ragotière, procureur-syndic des Etats sous la ligue, chef du conseil du duc de Vendôme, président de la chambre des comptes de Nantes en 1598 qui épousa Jeanne Françoise Symon de Villeneuve et eut plusieurs enfants dont Jacques, Françoise qui épousa, le 25 janvier 1609, Claude des Hommeaux, seigneur de la Perrochère, Marie qui épousa le 8 août 1615, Thibaut de Tanouarn, conseiller au parlement de Bretagne, Jeanne qui épousa à Saintes, le 10 juin 1617, Claude de Gaignon, écuyer, seigneur de Villènes, Michel né le 20 mars 1606, seigneur de la Rivière en Pannecé. Guillaume Raoul II mourut à la Foliette, paroisse de la Haye et fut inhumé le 2 mars 1612 ⁽¹⁹⁾ dans la chapelle adjacente à l'église de Teillé. Le corps de sa femme précédemment enterré, le 29 mai 1608 dans la chapelle Notre-Dame de Teillé, fut transféré en 1609 dans l'enfeu seigneurial situé dans la chapelle de l'église de Teillé ;

- Jacques Raoul II, son fils né en 1589, seigneur de la Guibourgère, le Theil, la Foliette, la Pillardière, sénéchal et 35^{me} maire de Nantes en 1621 et 1622, conseiller d'état, conseiller au Parlement de Bretagne qui épousa, le 13 septembre 1617, Yvonne Charette fille de N. Charette, seigneur de la Bretonnière. Après le décès de sa femme, il entra dans les ordres et succéda à son oncle Michel à l'évêché de Saintes en 1632. Le 29 septembre 1646, il était nommé évêque de Maillezais puis premier évêque de la Rochelle, le 2 septembre 1648. Il mourut le 15 mai 1661 et fut inhumé dans l'église des capucins de Fontenay-le-Comte. Son cœur était déposé dans l'église de Teillé...⁽¹³⁾ Ce protégé de Richelieu qui avait été le collègue de son oncle Michel aux états généraux de 1614 était aussi l'ami de saint Vincent de Paul qui lui envoya des prêtres lazaristes pour évangéliser son diocèse.⁽¹³⁾



Jacques Raoul II premier évêque de la Rochelle
(Collection Camus de la Guibourgère)

Il avait eu quatre enfants, René, né le 16 avril 1621, mort le 9 avril 1651, Michel, mort en bas âge, Guillaume, Jeanne née le 16 août 1629 qui épousa au château de Bretonnière, le 21 juin 1649, René de Cambout, seigneur de Carheil ;

- Guillaume Raoul III, son fils, seigneur de la Guibourgère, conseiller au Parlement de Bretagne qui épousa en 1653, Anne Sanguin de Vegron. Il eut plusieurs enfants dont Jacques, Marguerite inhumée dans l'enfeu seigneurial le 2 janvier 1690 (19 ans) ;

- Jacques Joachim Raoul, son fils, seigneur de la Guibourgère en 1679, conseiller au Parlement de Bretagne, procureur-syndic des états qui épousa en 1683 Bonne Thérèse Sanguin de Vegron ;

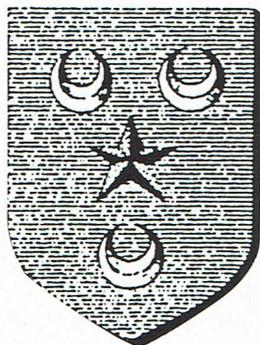
- Jacques Claude Raoul, son fils, seigneur de la Guibourgère et autres lieux, conseiller au Parlement de Bretagne, procureur général syndic des états qui épousa le 21 juillet 1710 Perrine Françoise Huart de Boeuvres fille du seigneur de Messac (Ille-et-Vilaine). Il mourut à Paris le 17 mai 1720 à l'âge de 34 ans ;

- Louise Françoise Raoul, sa fille née à Rennes en 1712 qui épousa en 1736 Jean Baptiste Elie Camus de Pontcarré, marquis de Viarmes, maître de requêtes, ancien prévôt des marchands de Paris, intendant de Bretagne. Elle mourut le 6 décembre 1782 dans son château de Bœuvres à Messac et fut enterrée dans l'église de Messac. Ils eurent 2 enfants, Louis Ferdinand Elie, marquis de Viarmes qui fut le dernier président du Parlement de Normandie ; il émigra et mourut à Londres sans postérité en 1810 et Louis Jean Népomucène Marie François.



Louise Françoise Raoul

(Collection Camus de la Guibourgère)



« d'azur à 3 croissants d'argent, une étoile d'or en abyme » ⁽²⁰⁾

- Louis Jean Népomucène Marie François Camus de Pontcarré de la Guibourgère, leur fils (il avait ajouté le nom de sa mère à celui de son père) né en 1747, conseiller au Parlement de Paris qui épousa Marie Thurot de Trévigny et eut deux enfants, une fille qui épousa M. de Fleury, maire de Passy, et Alexandre Prosper. Il signa le 14 octobre 1790 la protestation contre la constitution civile du clergé et mourut sur l'échafaud le 20 avril 1794 ;

- Alexandre Prosper Camus de la Guibourgère, son fils né le 17 février 1793 qui épousa en premières noces, Clémence Ladurner dont il eut un fils Charles qui décéda accidentellement en décembre 1837 au petit séminaire de Nantes. Son corps fut transféré dans l'enfeu seigneurial de l'église de Teillé le 3 mai 1838. ⁽¹⁴⁾ Il se maria le 20 mai 1829 avec Françoise de Kerouatz (sa cousine) dont il eut trois enfants Edmond, Emile, chanoine, secrétaire de l'évêché de Nantes puis curé de Saint-Germain-des-Prés à Paris et aumônier militaire en 1870, Blanche religieuse du Sacré-Cœur qui fonda le couvent du Sacré-Cœur à Santiago du Chili où elle mourut. Il fut représentant de la Loire-Inférieure aux assemblées constituantes et législatives de 1848 et 1849 avant d'être emprisonné par Napoléon III en 1851. Maire de Teillé, il contribua au défrichement des landes. Il mourut à la Guibourgère le 7 juin 1853 ;



- Edmond Marie Alexis Camus de la Guibourgère, son fils qui épousa Chantal de Pins (descendante de sainte Chantal et de la marquise de Sévigné) et eut quatre enfants : Pierre qui épousa M^{lle} des Gardes et n'eut pas de postérité. Il séjourna longtemps en Abyssinie où il fut surnommé « Arab Pacha » (gouverneur de Province) par Melenik, empereur d'Abyssinie, Marguerite qui épousa le marquis de Chantérac, Blanche qui épousa M. de Chauvigny, Charles ;

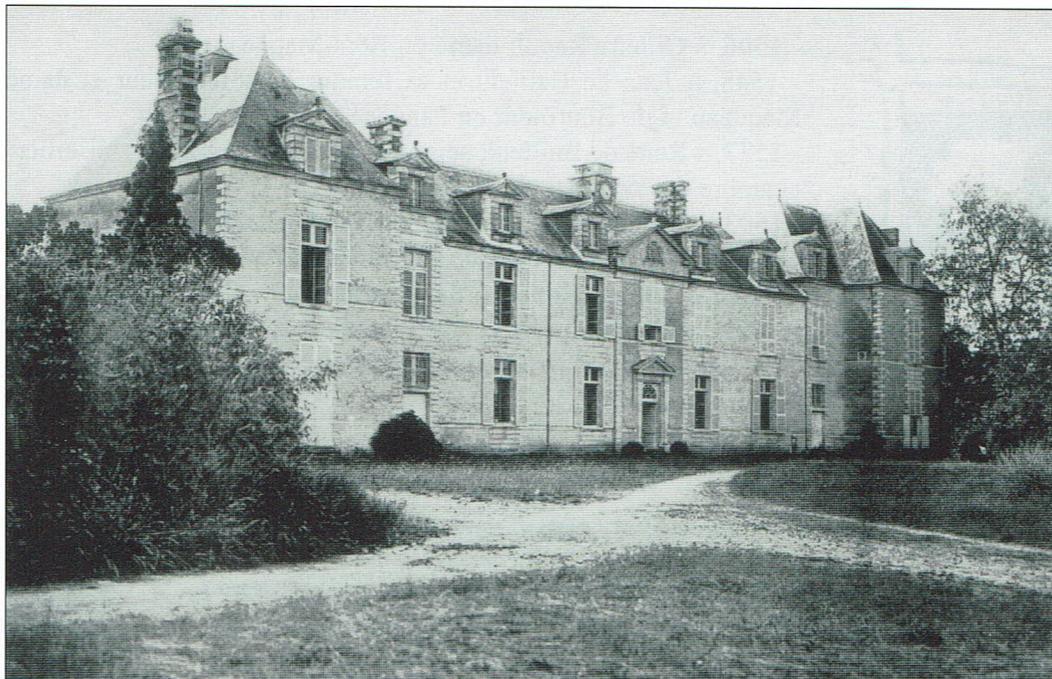
- Charles François Bernard Camus de la Guibourgère, son fils, qui épousa Louise Marie Sophie Caroline Yvonne Quemper de Lanascot et eut trois enfants : Henri (1884-1970), Marie Chantal (1885-1971), Gaston (1888-1971) ;

- Gaston Camus de la Guibourgère, son fils né le 8 décembre 1888, qui épousa en 1919 Yolande de Pins (descendante de sainte Chantal et de la marquise de Sévigné) et eut quatre enfants, Charles, Odon, Ghilaine marquise de Louvencourt (deux fils Beaudouin et Amaury), Marie Yolande, vicomtesse de Chabot Tramcourt (un fils, trois filles) ;

- Charles Camus de la Guibourgère, son fils, né en 1921, sans postérité ;

- Amaury de Louvencourt, son neveu, né en 1951 ;

- Quentin de Louvencourt, son fils, né en 1984.



Château de la Guibourgère au début du XX^{ème} siècle – Façade est

(Collection F. Dugué)

Le château de la Guibourgère a été construit à partir de 1610 par Guillaume Raoul III ⁽²⁾ puis de 1630 à 1640 par Jacques Raoul II. Abandonné pendant plus de 80 ans, il a été restauré en 1824 par Alexandre Prosper Camus de la Guibourgère. Il est classé (façades, escalier et plafonds) à l'Inventaire supplémentaire des Monuments Historiques. Il remplaça un vieux manoir.

Chapelle de la Guibourgère

La chapelle fut construite en 1555 ⁽²⁾ comme l'atteste une inscription gravée à l'intérieur de la cloche « *mater mea es dei genitrix 1555* ».

Une inscription placée sur une pierre tombale rappelle que Joachim Raoul, chanoine de Saint-Brieuc décédé le 16 août 1555, y repose. Claude des Hommeaux époux de Françoise Raoul y est également enterré. Le bas-relief en bois sculpté de l'autel représente la Cène d'après Léonard de Vinci.

Plusieurs cérémonies se déroulèrent dans la chapelle, notamment :

- le 27 août 1761, le mariage de Bonne Prudence Raoul, fille de Guillaume Raoul III et d'Anne Sanguin avec Guy de Charmoy, seigneur de la Coudrais et autres lieux ;

- le 27 septembre 1672, le mariage de Jeanne Raoul, fille aînée de Guillaume Raoul III et d'Anne Sanguin avec Claude Tranchant du Tref.

Le 12 juillet 1686, l'archidiacre Binet ⁽¹⁰⁾ notait que la chapelle non fondée garnie d'un calice et de médiocres ornements était en bon état, qu'on lui avait indiqué que feu Jacques Raoul II, évêque de la Rochelle, avait légué 1600 livres pour aider à la fonder et que cela n'avait pas encore été exécuté.

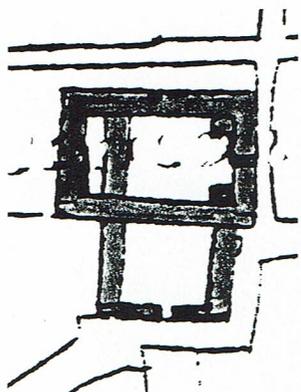
La chapelle fut une station de la procession des Rogations du mardi jusque dans les années 1960.

La seigneurie du Bois-Maqueau

Le manoir du Bois-Maqueau bien situé et dominant plusieurs coteaux ⁽²¹⁾ était entouré de douves. Déjà en 1845, on remarquait qu'il était en très mauvais état.

Sur le rôle rentier du Bois-Maqueau de 1596 ⁽²²⁾ figurent notamment les fiefs ou mesures de la Renaudière, de la Rivière, de la Pichonnière.

Cette terre et cette seigneurie appartenaient en ⁽²¹⁾ :



- 1506, à Gillette Raoul, dame du Bois-Maqueau ;
- 1548, à Jean de Bailleul et sa femme Jacquine, sieur et dame du Bois-Maqueau et de Bourmont en Pannecé ;
- 1577, à René de Bailleul, seigneur du Bois-Maqueau, conseiller du roi à la chambre des comptes de Bretagne ;
- 1603, à Jeanne de Bailleul et l'écuyer René Chenu, sieur et dame du Bois-Maqueau, de Bourmont et de Clermont en Pannecé ;
- puis à Guillaume Raoul II de la Guibourgère dont la fille Françoise épousa le 25 janvier 1609, Claude des Hommeaux. Elle acheta la seigneurie à son frère Jacques Raoul II, évêque de Saintes. ⁽¹⁸⁾ Leur fille Marie épousa en 1632 Pierre Cornulier.

Plan du Bois-Maquiau en 1838

« d'azur au rencontre de cerf d'or sommé d'une moucheture d'hermine d'argent »

- 1665, à Jean Baptiste Cornulier, chevalier seigneur du Bois-Maqueau, Clermont et Bourmont en Pannecé, la Motte en Trans, marquis de Château-Fromont, comte de Langouët, vicomte de Vair et autres lieux ; ⁽²²⁾

- 1749, à Toussaint de Cornulier, chevalier seigneur du Bois-Maqueau, Saint Père et Saint-Ouen en Mouzeil, Clermont et Bourmont en Pannecé, la Motte en Trans, marquis de Château-Fromont, baron de Montrelais et Lanvaux, comte de Langouët, vicomte de Vair et autres lieux, conseiller du roi et président à mortier au Parlement de Bretagne ;

- 1792, à la marquise de Monty née de Cornulier de Vair ;

- 1843, à de Monty ;

- 1904, à Laure de Cornulier, épouse de Lorgeril,
puis à de Rodellec de Porzic.



En 1845, on voyait encore les ruines de la chapelle du Bois-Macquiou ⁽²⁾ dont il restait encore le maître-autel orné de détails élégamment sculptés. Plusieurs cérémonies s'y déroulèrent notamment les :

- 9 juillet 1692, mariage de Pélagie Cornulier, fille de Jean Baptiste, et Toussaint Henry, seigneur de Saint-Aubin de Rennes ;

- 16 juillet 1697, mariage de Julie Cornulier, fille de Jean Baptiste, et Paul Léfébure, seigneur de la Bruslaie ;

- 11 mars 1720, mariage de Jeanne de Cornulier, fille de Claude, et Jean Pierre Charbonneau, chevalier, seigneur de l'Etang à Mouzeil.

La seigneurie du Tremblay

Cette seigneurie, qui comprenait notamment ⁽¹⁷⁾ les mesures et fiefs de la Bretonnière, la Milsandière, la Plonnière, la basse Préancière, la Braudière, appartenait à ⁽²¹⁾ :

- Jean Pirot ;

- Jean de Montgermout en 1426 ;

- Raoul de la Guibourgère, avant 1665.

La seigneurie de Saint-Ouen

Elle comprenait sur la paroisse de Teillé notamment les mesures et tenues ⁽¹⁷⁾ de la Thuellière et de la Herpinière. Après avoir appartenu à la famille Le Vicomte, elle fut achetée par Jacques Raoul II en 1632.

La seigneurie de Saint-Mars-la-Jaille

La mesure de la Guibretière ⁽²³⁾ relevait prochement de la seigneurie de Saint-Mars-la-Jaille.

La sieurie de la Sionnière

Cette terre noble était détenue ⁽²¹⁾ en :

- 1426, par Guillaume des Hayes ;
- 1471, par Guillaume de Bailleul ;
- 1574-1579, par Pierre d'Irodouez ;
- 1625, par l'écuyer Guillaume d'Irodouez, seigneur de Mésangé ;
- 1680, par Jean du Pas ;
- 27 février 1682, ⁽²²⁾ par Jean Baptiste Cornulier, seigneur du Bois-Maqueau, adjudicataire ;
- 1749, par Toussaint de Cornulier.

LA RÉVOLUTION

Les paroissiens sous la Révolution

Le 25 janvier 1790, après une convocation faite au prône de la messe paroissiale, ⁽²⁶⁾ la paroisse de Teillé s'était rendue à la chapelle Notre-Dame-de-Bonne-Garde, au son de la cloche pour élire les premiers responsables de la commune nouvellement instituée. Le secrétaire de l'assemblée était François Leclerc, vicaire. Il y avait 46 paroissiens ayant le droit de voter. Avaient été élus : maire, François Gaignard (32 voix) ; officiers municipaux, François Mercier (35 voix), Simon Brégeon (32 voix), Julien Bidon (31 voix), Jean Gautier (30 voix), François Blanchet (28 voix au 2^{ème} tour) ; procureur de la commune, Gilles Bertrand Garnier ; recteur (30 voix) ; notables, René Jourdon, Julien Delanoue, Julien Leveau, Jacques Dixneuf, Jacques Lévêque, Jean Gautier, Julien Blanchet, Pierre Rouxeau, Julien Rabu, Pierre Robert, Jean Ménard, Julien Leray.

Teillé était considéré comme une commune patriote. ⁽²⁴⁾ En 1790, le district d'Ancenis était divisé en 6 cantons dont celui de Ligné qui comprenait ⁽²⁵⁾ les communes de Ligné (chef-lieu) 1540 h., Le Cellier 1636 h., Couffé 1574 h., Mésangé 2170 h., Mouzeil 800 h. et Teillé 1085 h. Le 18 septembre 1790, les administrateurs du district proposaient d'augmenter le nombre de cantons de six à neuf et Teillé devait faire partie du 3^{ème} canton avec Mésangé (chef-lieu), Teillé et Pannecé. Cette proposition n'a pas dû être entérinée car en 1792 Teillé appartenait toujours au canton de Ligné, avant de devenir ensuite une commune du canton de Riaillé.

Malgré la surveillance exercée par les troupes, les Chouans parvenaient à démonter les charrettes et à enlever les essieux ⁽²⁷⁾ afin que les cultivateurs et métayers ne puissent transporter les céréales et les animaux réquisitionnés. Aussi, le district d'Ancenis obtint l'envoi d'un renfort de 2000 hommes commandés par le général de division Tunq dont la conduite obligea les administrateurs du district à adresser le 5 frimaire an IV (26 novembre 1795) un rapport au général Hoche dans lequel sont relatés les faits suivants ⁽²⁸⁾ :

« arrivé au bourg de Teillé, le quartier général s'établit au Bois-Macquiau ancien château entouré de douves, à un demi-quart de lieue de là où les chouans prenaient souvent poste à cause de l'avantage du terrain. Cette maison se compose de deux fermes conséquentes exploitées par Robert et Cottineau. A peine les dispositions militaires sont-elles prises que le général Tunq arrive avec sa colonne qui renforce celle du général Josnet chargé de l'escorte des voitures avec 300 hommes. Ils s'établissent chez Robert que l'on trouva ivre chez lui et que l'on fit conduire à la garde du camp... Tunq dit aux commissaires que cette maison était un repaire de chouans ».

Après que la troupe eut tout enlevé dans les greniers, tué 41 moutons, 3 cochons et visité les celliers, les deux généraux passèrent la nuit dans les lits sans enlever leurs bottes. Le lendemain, à la pointe du jour,

les voitures furent chargées et le convoi se mit en marche dès 8 heures. Il s'arrêta une heure au bourg pour enlever le grain qui s'y trouvait dans quelques maisons désertes. Une femme du bourg, la veuve Mureau dont le mari avait été massacré par les Chouans, demanda la protection de l'armée pour aller rejoindre son fils, guide des forces de l'ordre à Ancenis.

« en partant du Bois-Macquiau, Tunq avait fait attacher Robert sur une voiture et dans la lande, à un quart de lieue du bourg, il le fit fusiller ».

En arrivant à Pannecé, en plus des sacs de grains, le convoi comprenait plus de 300 bêtes à cornes et 200 moutons ou cochons. Il fut attaqué par les Chouans à un quart de lieue de la Bourdinière et il y eut 15 soldats tués et 40 blessés. Après avoir perdu dans la nuit les 3/4 des bestiaux, ceux qui restaient furent conduits dans la prairie des Cordeliers à Ancenis tandis que les voitures étaient placées dans la cour du château sous la garde de la troupe. Malgré cela, plusieurs animaux et sacs de grains disparurent pendant la nuit, tant la famine était grande depuis plus d'un an.

Le 2 floréal an IV (21-04-1796) 8 membres du conseil général de Teillé écrivaient au directoire du département ⁽²⁹⁾ :

« un abus le plus révoltant vient d'avoir lieu dans notre commune le 13 de ce mois. Les citoyens ayant droit de voter s'assemblèrent à l'endroit indiqué par le billet de convocation qu'en avait fait le citoyen Pierre Rouxeau, agent municipal. Cette assemblée avait pour but de nommer un agent et un adjoint. Elle fut présidée par ledit Rouxeau malgré, que la loi du 5 ventose lui interdit l'entrée d'aucune assemblée puisqu'il a exercé des fonctions civiles parmi les rebelles en 1793. Les brigands vinrent attaquer Nort et de là Nantes. Ce fut Rouxeau qui donna, au nom du roi, les réquisitions pour faire marcher les métayers de la commune, conduire l'artillerie des brigands ».

Les Chouans de Teillé

L'armée royaliste était organisée en compagnies sous les ordres d'un capitaine de paroisse. On cite parmi les Chouans les plus actifs de Teillé ⁽³⁰⁾ :

Jean Dussin, lieutenant de grenadiers né à Teillé le 11 décembre 1772 et décédé à Oudon le 22 juillet 1795, Pierre Poupard, soldat de l'armée de Bonchamp, Pierre Guérin soldat ancien tisserand, Jean Robinet, soldat, Jean Gaignard, sous-lieutenant des grenadiers (division Palierne), blessé d'une balle à la jambe droite à la Jutière à Trans-sur-Erdre en février 1795, Louis Delanoue, lieutenant de chasseurs, blessé à un pied à Bourmont le 25 février 1795, François Auneau, sergent (division Plouzin) blessé à la jambe droite aux Gaudinières à Saint-Herblon en 1795, Jean Juton, soldat (division Palierne) blessé d'une balle à la jambe droite à Nantes en 1799, Mathurin Richard né à Teillé le 4 février 1773, blessé 4 fois, infirme de la jambe droite. Jean Polneau d'Ancenis (armée de Scépeaux) se distingua en 1795 au combat de Teillé.

Les prêtres pendant la Révolution

Gilles Bertrand Marie Garnier né en 1755, docteur en théologie, ordonné en 1780, fut nommé recteur de Teillé en 1783. ⁽³¹⁾

Le 30 janvier 1791, ⁽²⁶⁾ étant procureur de la commune de Teillé, il prêta un serment incomplet à la constitution civile du clergé devant le conseil général de la commune présidé par le maire François Gaignard afin de prouver que l'obéissance aux décrets de l'assemblée nationale n'était pas inconciliable avec la fidélité à l'église. Il n'était pas en contradiction avec les instructions du pape Pie VI qui avait répondu à l'évêque de Quimper « *soumettez-vous tant que l'essentiel n'est pas menacé* ». Son serment était ainsi conçu :

« Je jure de veiller avec soin sur la paroisse qui m'est confiée pour la conserver dans la foi de l'église catholique, apostolique et romaine et dans l'obéissance aux lois de notre patrie, d'être fidèle à la nation, à la loi et au roi et de maintenir de tout mon pouvoir la constitution du royaume décrétée par l'assemblée nationale et acceptée par le roi ».

Bien que le serment du recteur Garnier fût incomplet, il put rester parmi ses paroissiens quelque temps.

Au cours du transfert de l'infirmière royaliste Julienne de Boishéraud arrêtée à La Jutière à Trans-sur-Erdre, ⁽³⁰⁾ celle-ci fut hébergée avec ses parentes au presbytère de Teillé du 21 décembre au 27 décembre 1793 par le recteur Garnier et le vicaire Leclerc avant de rejoindre Ancenis et l'entrepôt de Nantes.

Gilles Bertrand Garnier rétracta son serment le 26 juillet 1795 et s'occupa de l'éducation des jeunes séminaristes ⁽³²⁾ avant de devenir vicaire général de M^{sr} Duvoisin nommé évêque en 1803. Après le décès de l'évêque le 9 juillet 1813, il devint vicaire capitulaire jusqu'au 19 juillet 1815, date de sa démission, car le chapitre lui reprochait l'envoi d'une adresse à Napoléon de retour de l'île d'Elbe où il se faisait l'interprète du clergé du diocèse, ce qui au retour de Louis XVIII rendait sa situation difficile. Le chanoine honoraire Garnier se retira rue Notre-Dame à Nantes où il mourut le 3 mai 1830.

François Leclerc, vicaire de Teillé, prêta le même serment à la constitution civile du clergé que le recteur Garnier, le 30 janvier 1791. Le district lui proposa plusieurs cures (Issé, Trans...) qu'il refusa. Il rétracta son serment et exerça son ministère dans la clandestinité. Le 9 messidor an IV (27-06-1796), il fut arrêté pendant la célébration d'un mariage dans l'église de Teillé ⁽²⁶⁾ par Rivière, commandant de l'arrondissement militaire de Nort-sur-Erdre qui, de passage à Couffé, apprit que le prêtre réfractaire Leclerc présidait une cérémonie de mariage à Teillé. Il fut emprisonné au Bon Pasteur à Nantes d'où il s'évada dans la nuit du 20 brumaire an V (10-11-1796). Après avoir adhéré au sénatus-consulte, il devint curé de Thouaré et mourut le 4 mars 1819 à Nantes.

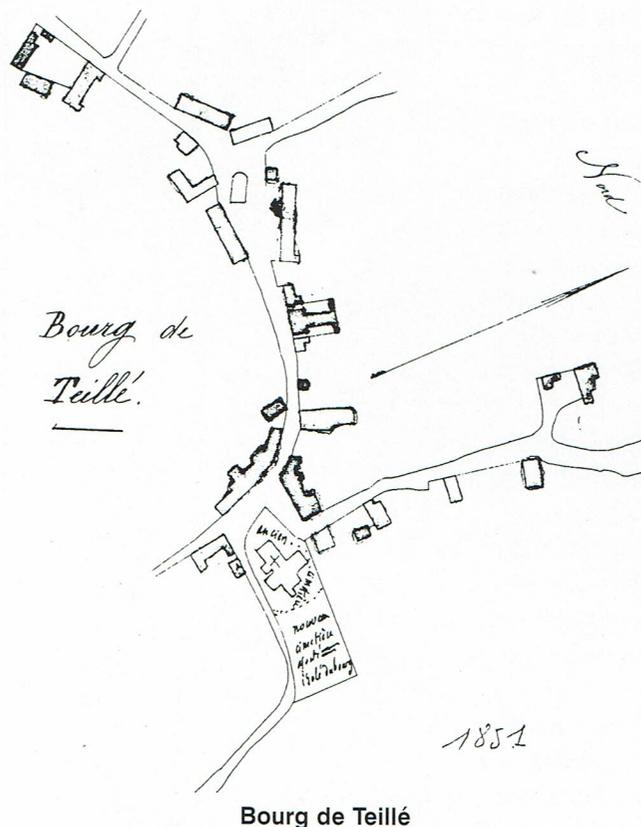
Je rappelle également qu'un article de Pierre Nison et Paul Roussel intitulé « *Teillé sous la Révolution* » a été publié en 1989 dans la revue n° 4 de l'ARRA.

LE CIMETIÈRE

Les cimetières ou « *dortoirs des morts* » ⁽³¹⁾ n'étaient en principe que l'extension des églises et chapelles qui ne suffisaient plus à abriter les morts.

Le 12 juillet 1686, l'archidiacre Binet avait constaté que les clôtures qui fermaient les passages du cimetière entourant l'église du bas bourg étaient si basses que les cochons pouvaient passer par dessus.

Le cimetière fut agrandi notamment :



- en 1834, par l'acquisition de la moitié du champ de vigne (6a 8ca) attenant au cimetière et appartenant à Jean Delanoue en indivision avec ses enfants ;
- en 1835, par l'acquisition de l'autre moitié du champ de vigne (6a 8ca) appartenant à Mathurin Delanoue, fils de Jean car le cimetière était encore trop petit ;
- en 1837, par l'acquisition de 56 ca ou 22 pieds carrés longeant en bande étroite le cimetière de l'église, et destinés à l'agrandir et à en rectifier l'alignement appartenant à M. Bonarme, médecin à Moisson ;
- en 1949, par l'acquisition de 758 m² appartenant aux conjoints Mortier car les exhumations se faisaient à des dates de plus en plus rapprochées. Le mur d'enclos était construit par Emile Mortier.

Le 21 octobre 1851, Alexandre Camus de la Guibourgère, maire de Teillé, écrivait au préfet au sujet de l'agrandissement du cimetière ⁽¹²⁾ :

« *Le projet d'agrandissement de la petite place du bourg prévoit la suppression d'une partie de l'ancien cimetière où depuis longtemps on ne fait plus aucun enterrement dans la prévoyance de cet agrandissement.*

Les habitants en sortant de l'église trouvent, dit le curé, devant le portail un assez grand emplacement qui fait encore partie du cimetière, y restent longtemps à parler de leurs affaires comme s'ils étaient sur la

voie publique et ils y font un bruit qui n'est pas convenable. Ne trouvant plus cet espace, ils seront sur la place publique que le mur projeté séparera du cimetière. Cette place ne sert pas et n'est pas destinée au champ de foire qui est situé à plus de 200 mètres de distance dans le haut bourg au-delà de la cure mais elle viendrait à servir exceptionnellement que cela serait sans inconvénient pour les offices qui ne sont pas célébrés le jour de foire moins encore pour la procession solennelle hors de l'église.

Il n'y a, à Teillé, que deux foires, le 19 mars et le 19 juin et il faudrait une coïncidence bien rare pour qu'un enterrement eût lieu l'un de ces deux jours. N'oublions pas par ailleurs que la place serait séparée de l'église par un mur et que la partie du cimetière qui sert à enterrer les morts n'est pas devant mais derrière l'église.

En outre, le cimetière n'est pas au centre du bourg mais bien à son extrémité, situé sur un terrain rocailleux et en pente vers le nord-est. Il est séparé du bourg par toute la masse de l'église et à une distance convenable de toute habitation ».

LE PARTAGE DES LANDES

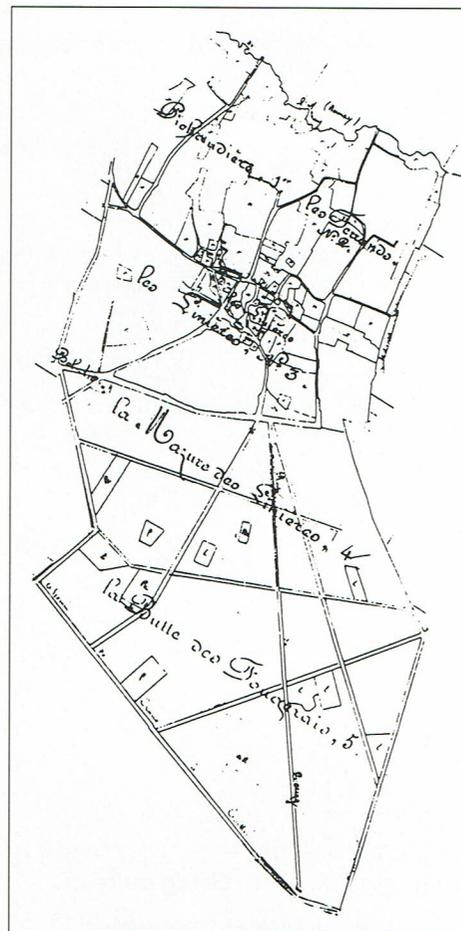
Avant la Révolution de 1789, il existait beaucoup de landes à Teillé. Certaines relevaient de la seigneurie de la Guibourgère comme celles de la Ragotière ou des Nouas, d'autres, comme celles de la Pelventière, de la Guinochère et fief Tureau, de la Rogerie, du Croix Chemin ou Sarazin et des Linières dépendaient de la baronnie d'Ancenis.

Une loi du 28 août 1792 stipulait en son article 10 ⁽³³⁾ :

« Dans la ci-devant Bretagne, les terres actuellement vaines et vagues non arrentées, afféagées ou accensées appartiendront exclusivement, soit aux communes, soit aux habitants des villages, soit aux ci-devant vassaux qui sont actuellement en possession du droit de communer, couper lande et bruyère, pacager ou mener leurs bestiaux dans lesdites terres situées dans l'enclave ou le voisinage des ci-devant fiefs ».

En 1810, les masuriers des Linières qui n'avaient pas encore retrouvé de titres, prétendaient à la propriété exclusive des terres vaines et vagues de leur mesure. Ils se fondaient seulement sur une jouissance immémoriale et sur l'article 10 de la loi du 28 août 1792 précité. Cette prétention fut rejetée par le conseil de préfecture du 25 mai 1819. Mais ensuite ces masuriers, ainsi que ceux des autres mesures, retrouvèrent des titres.

- pour la mesure de la Préancièrre ou Pelventière, un extrait de minu de la baronnie d'Ancenis du 9 décembre 1741 qui prévoyait « qu'il était dû solidairement par divers au duc de Charost, seigneur d'Ancenis, une rente de 2 livres 10 sols et un provendier d'avoine » ;
- pour la mesure de la Guinochère ou fief Tureau, le même minu prévoyait qu'il était dû au seigneur d'Ancenis une rente de 9 livres 3 sols 6 deniers et 9 provendiers d'avoine ;
- pour la mesure de la Rogerie, le même minu prévoyait qu'il était dû par divers solidairement au seigneur d'Ancenis une rente de 7 livres, 14 sols et 9 provendiers d'avoine ;
- pour la mesure du Croix Chemin ou Sarazin, le même minu prévoyait qu'il était dû au seigneur d'Ancenis une rente de 9 sols et 1 provendier d'avoine. La contenance portée au minu n'était que de 500 boisselées alors que les masuriers en réclamaient 800 boisselées en s'appuyant sur les débormements portés au dit minu ;
- pour la mesure des Linières, le même minu prévoyait qu'il était dû au seigneur d'Ancenis une rente de 9 livres 13 sols 9 deniers, 7 provendiers d'avoine, une oie et une geline (poule). La contenance portée au minu n'était que de 200 boisselées environ alors que les masuriers en réclamaient 400 boisselées s'appuyant sur les débormements portés audit minu.



Masure des Linières en 1838

Ces masuriers soutenaient « *qu'une partie de la commune relevait antérieurement de l'ancienne seigneurie de la Guibourgère et que les communs de cette seigneurie avaient été partagés entre les vassaux d'icelle à l'exclusion des vassaux de la seigneurie d'Ancenis ; qu'une semblable règle devait être suivie pour le partage de leurs communs, que de plus ils invoquaient en leur faveur un arrêt de la cour royale de Rennes du 17 mai 1822 concernant la commune du Pin* ».

La commune de Teillé faisait observer que « *les terres vaines et vagues appartenaient aux seigneurs des fiefs, bien que quelques parties eussent été inféodées par eux, que les communes avaient été substituées à tous les droits des seigneurs et étaient devenues propriétaires des dites terres en leur lieu et place, que la loi du 10 juin 1793 était pour les communes un véritable acte de propriété abrogeant de fait l'article 10 de la loi du 28 août 1792, que les titres présentés n'étaient pas suffisants* ».

Toutefois en raison de leurs divergences pour éviter un procès long et dispendieux ⁽¹⁴⁾ et prévenir une mésentente entre les habitants, la commune et les masuriers acceptaient de signer la transaction suivante le 6 janvier 1825 :

« *Article 1 – la commune de Teillé aura en pleine jouissance et propriété le sixième de la contenance des 5 mesures déterminée par experts.*

Article 2 - il sera prélevé de plus et avant partage, 60 boisselées (ou 15 journaux) à prendre sur la totalité du terrain en litige qui seront données à la cure de Teillé en toute propriété.

Article 3 – les sieurs Priou et Bouchet sont désignés pour arpenter le terrain.

Article 4 – il sera laissé des chemins de la largeur voulue par la loi.

Article 5 – en cas de dissentiment entre les 2 arpenteurs, les parties s'en rapporteront à un tiers arbitre, le sous préfet d'Ancenis.

Article 6 – les frais d'arpentage et partage seront à la charge des masuriers et de la commune ».

Superficies des mesures (d'après l'arpentage) réparties à raison d'un sixième pour la commune et de cinq six sixièmes pour les masuriers :

masure des Linières : 37 ha 89 a 72 ca répartis entre la commune et les masuriers suivants : Jeanne Jarret épouse de Jean Jaunasse (venu de Trans-sur-Erdre en 1814) trisaïeuls de l'auteur, Ameline, Jean Bourcier, Jean Cottineau, Anne Charbon, André Neau, V^{ve} Pierre Leray, René Couaqueau, Jean Jarret mari de Jeanne Piré, Louis Jarret, Marie Jarret veuve Bernard, Julien Leray, Marie Leray épouse de André Jarret, Thomas Letourneau, Julien Leveau (maire en 1833), Marie Leveau épouse Bernier, Pierre Tirard, Marie Piré épouse Veillard et plusieurs autres qui n'habitaient pas aux Linières, soit 54 bénéficiaires ;

- mesure de la Rogerie : 23 ha 39 a 37 a (28 bénéficiaires) ;

- mesure de la Préancièrè : 19 ha 10 a 62 ca (42 bénéficiaires) ;

- mesure de la Guinochèrè et fief Tureau : 19 ha 56 a 66 ca (59 bénéficiaires) ;

- mesure du Croix Chemin en Sarazin : 49 ha 71 a 30 ca.

Les landes de la Ragotièrè et des Nouas, dépendant antérieurement du seigneur de la Guibourgère d'une contenance de 10 ha 78 a environ, n'avaient pu être partagées car les masuriers avaient refusé la transaction. La propriété entière en était alors revenue à la commune (dél. 17.04.1838). ⁽¹⁴⁾

Les Pâtis étaient une survivance des terres vaines et vagues.

LES ÉCOLES

Lors de sa visite du 12 juillet 1686, ⁽¹⁰⁾ l'archidiacre Binet constatait que le sieur Mézangé (prêtre) tenait une petite école pour les garçons mais que personne n'en tenait pour les filles.

En 1801, ⁽³⁴⁾ 35 élèves suivaient les cours dispensés à son domicile par M. Livenais qui était rémunéré par les parents.

L'ordonnance du 29 février 1816 prévoyait que chaque commune devait assurer l'instruction primaire et confiait la surveillance des écoles aux maires et aux curés.

L'école des garçons était ouverte en 1819 et Pierre François Monnier, ancien officier, en fut le premier instituteur tandis que celle des filles, fondée par le curé Sotin en 1829, avait comme institutrices Anne Rabu et sa fille Adélaïde. ⁽¹⁴⁾

En 1833, la loi Guizot stipulait que les communes devaient entretenir une école primaire publique, privée ou congréganiste. ⁽³⁴⁾

En 1841, la rétribution mensuelle des élèves fixée par le conseil municipal ⁽¹⁴⁾ était de 2 F pour lire, écrire et compter, 1,50 F pour lire et commencer à écrire, 1 F pour lire seulement. Le nombre d'élèves admis gratuitement (indigents ou familles nombreuses) était de 8 (Pierre Richard, Julien Coquereau, Mathurin Bourcier, François Delay, Mathurin Delay, Pierre Bourcier, Valentin Boquenne et Pierre Mesant, ces deux derniers étant des enfants de l'hospice).

En 1843, ⁽¹⁴⁾ la commune fit construire la maison d'école au centre du bourg à l'emplacement de la croix de mission tombant en ruine, sur une parcelle appartenant à M. Brégeon (où se trouve la mairie et derrière celle-ci) avec :

- une classe pour les garçons, 3 chambres pour l'instituteur qui sera en même temps secrétaire de mairie, plus un cellier et un grenier ;
- une classe pour les filles et une chambre un peu petite pour l'institutrice mais suffisante cependant ;
- une mairie de 7,20 mètres sur 5,60 mètres ;
- un préau pour les filles et un autre pour les garçons.



A droite avec le perron : la maison d'école au début du XX^{ème} siècle
(Collection F. Dugué)

Le 15 octobre 1843, le conseil municipal admettait comme instituteur des garçons, Jean Urbain Monnier, ancien élève de l'école normale de Rennes, en remplacement de son père Pierre qui avait donné sa démission, le 14 août 1843, en raison de son âge. ⁽¹⁴⁾

En 1844, le curé Sotin nommait M^{lle} Allain comme institutrice pour remplacer Adélaïde Rabu à l'école des filles.

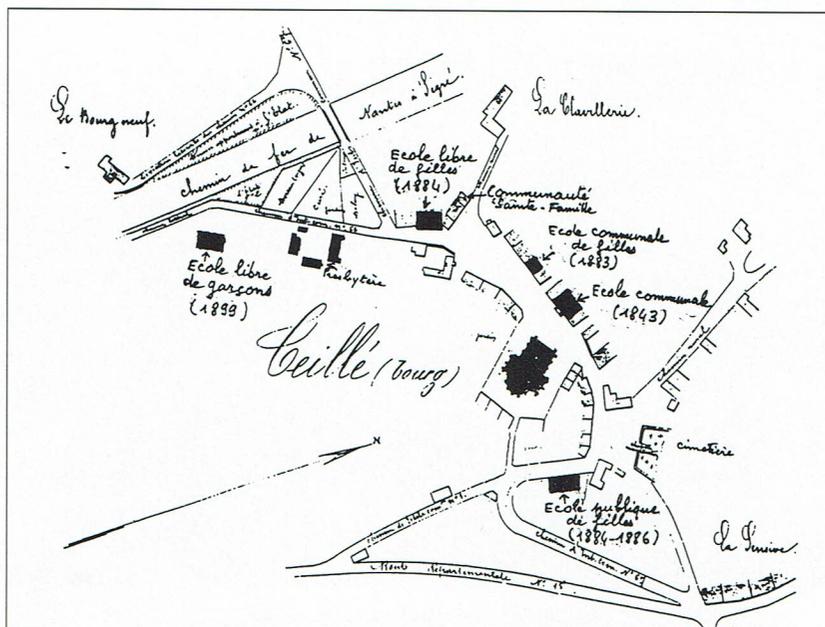
La loi Falloux de 1850 encourageait la création d'écoles congréganistes. En 1859, le curé Doussin remplaçait M^{lle} Allain par des congréganistes. ⁽³⁶⁾ Les religieuses dominicaines de la Présentation de Tours arrivèrent à Teillé en janvier 1859, soit 4 institutrices, 1 cuisinière et 1 soignante. La maison et les classes étant insuffisantes, elles s'installèrent en 1861 dans des bâtiments plus spacieux. Le 27 février 1859, Louise Gerrand (sœur Onias) ⁽¹⁴⁾ était nommée institutrice communale en remplacement de M^{lle} Allain. Le 29 mai 1864, Constance Serré (sœur Andronique) remplaça Louise Gerrand comme institutrice communale. Le nombre d'élèves dépassa bientôt la centaine et nécessita la construction d'une 3^{ème} classe.

En 1869, Jean Urbain Monnier, décédé, était remplacé comme instituteur communal ⁽¹⁴⁾ des garçons par Pierre Rabu. En 1872, un adjoint était nommé pour le seconder. Il enseignait dans la même classe (120 élèves) qui fut agrandie. En 1877, une 2^{ème} classe était construite à l'école des garçons.

Le 16 juin 1881, la loi dite « Ferry » établissait une gratuité totale des études dans les écoles primaires et obligeait les instituteurs à être titulaires du brevet. ⁽³⁴⁾

Le 28 mars 1882, la seconde loi Ferry rendit l'école obligatoire de 6 à 13 ans, créa la commission scolaire chargée de favoriser la fréquentation scolaire notamment en distribuant des récompenses ou des secours, ⁽¹⁴⁾ laïcisa les programmes et incita les communes à devenir propriétaires des locaux. Cette nouvelle législation entraîna ⁽³⁴⁾ :

- à l'école des filles, la révocation de 2 religieuses, l'une qui n'était pas titulaire du brevet et l'autre parce qu'on avait trouvé un catéchisme dans sa classe. ⁽³⁶⁾ La troisième démissionna le 11 novembre 1883 laissant 90 élèves sans enseignante. Malgré l'accord du conseil municipal, ⁽¹⁴⁾ le préfet Catusse refusa l'installation des religieuses de la congrégation de Saint-Gildas car il entendait nommer une institutrice laïque, M^{lle} Davy.



Emplacement des écoles de 1843 à 1899

Le 22 novembre 1883, l'inspecteur primaire, l'institutrice laïque et son adjointe se présentèrent à la cure ⁽³⁶⁾ pour réclamer les clefs de l'école mais le curé Doussin était absent. Le préfet ordonna au conseil municipal de construire une école ⁽¹⁴⁾ et en attendant de prévoir un local pour y installer les classes ; celui-ci refusa de se conformer aux injonctions du préfet. M. Catusse fit alors louer la maison Richard et le 20 décembre 1883, M^{lle} Davy ouvrait l'école avec 16 élèves. ⁽³⁴⁾ En avril 1884, le conseil municipal acceptait ⁽¹⁴⁾ de construire une école sur une parcelle de vigne appartenant à M^{me} de Monty, qui sera achevée en 1886 (bas bourg).

- l'ouverture d'une école libre de filles par le curé Doussin le 31 mars 1884 et l'installation des religieuses de Saint-Gildas. ⁽³⁴⁾

Le 5 août 1888, ⁽¹⁴⁾ à la demande de l'inspecteur d'académie, le conseil municipal émettait un avis favorable à la création d'une école mixte aux Linières en raison de l'éloignement de ce village. Pour des raisons sans doute financières, ce projet n'a pas été réalisé.

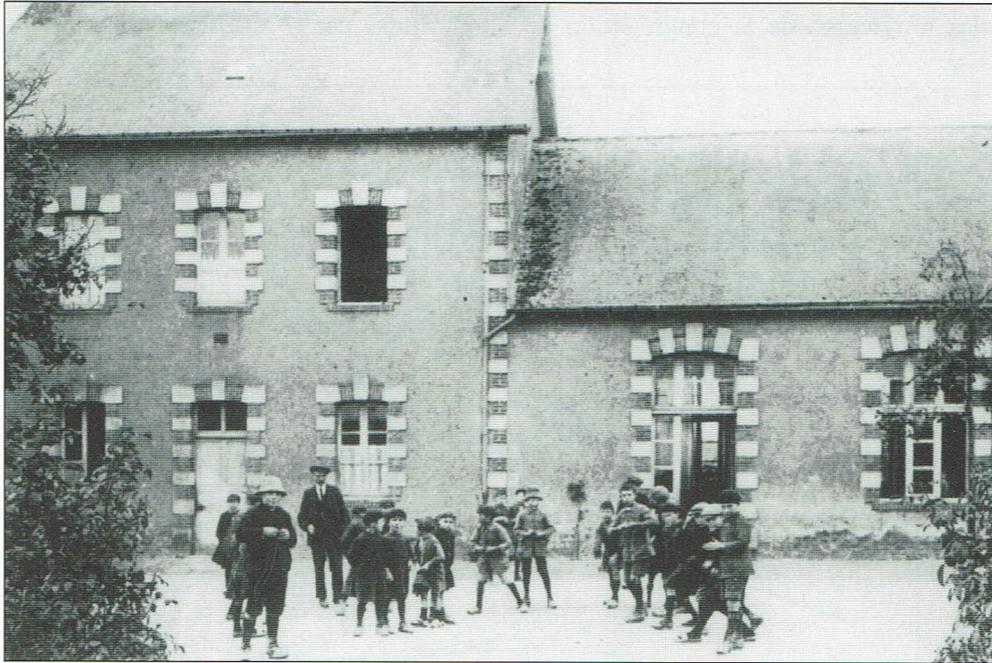
En 1897, une 3^{ème} classe était ouverte pour les garçons à l'école communale. ⁽¹⁴⁾

Le 25 septembre 1899, l'école libre de garçons était construite par le curé Doussin à 100 mètres du presbytère sur un terrain appartenant à M. Camus de la Guibourgère et bénie, le 24 septembre 1899, après les vêpres, par le chanoine Emile Camus de la Guibourgère alors curé de Saint-Germain-des-Prés à Paris. Le nombre d'élèves confiés aux frères de Ploërmel, qui était d'une trentaine, atteignit soixante-dix au bout de quelque temps. ⁽³⁶⁾ L'enseignement y sera assuré par des religieux jusque vers 1937 (frère Lebastard).

En 1934, en raison de la baisse des effectifs, l'école publique de garçons et l'école publique de filles étaient regroupées dans l'école des filles (bas bourg) sous la direction de M. Levesque. ⁽³⁴⁾

En 1960, une 2^{ème} classe était ouverte à l'école publique. En 1981, une 3^{ème} classe installée provisoirement à Mouzeil était transférée à Teillé après quelques manifestations de soutien. ⁽³⁴⁾

En 1962, l'école libre des filles (Sainte-Marie) quittait les locaux construits en 1884 qui furent vendus à la congrégation de la Sainte-Famille pour occuper 3 nouvelles classes en préfabriqué, édifiées près de l'école libre de garçons (Saint-Pierre) en vue d'une prochaine fusion. En 1972, la mixité était alors introduite à l'école libre après un vote favorable de 87 % des parents. ⁽²⁾



Ecole libre de garçons en 1927
(Collection A. Rullier)

En 1980, les effectifs de l'école publique atteignaient une cinquantaine d'élèves alors que ceux de l'école libre diminuaient de 140 à une centaine d'élèves. ⁽³⁴⁾

En 1985, une cantine associative était mise à la disposition des élèves de l'école libre et de l'école publique. ⁽³⁴⁾

L'HOSPICE DEVENU MAISON DE RETRAITE

En 1864, ⁽³⁶⁾ 3 jeunes filles de Teillé, Marie Delanoue, Marie Juton et Jeanne Leray décidèrent de vivre religieusement dans le monde après s'en être confiées au curé Doussin. De 1872 à 1873, Françoise Lebrun, Anne Macé et Marie Françoise Desommeaux les rejoignirent. Elles fondèrent alors, le 25 mars 1873, la congrégation des Carmélites (Tiers Ordre du Carmel). Le curé Doussin en fut nommé directeur. Les religieuses vivaient individuellement et se réunissaient chez l'une d'entre elles pour les offices tout en accomplissant chacune leur travail habituel. Elles consacraient leur temps libre à l'enseignement du catéchisme, au service de l'église paroissiale, à la consolation des malades et à l'assistance des pauvres. Cependant elles souhaitaient une vie commune. Près de la maison de Françoise Lebrun, s'en trouvait une autre avec un petit terrain que Marie Juton et Marie Françoise Desommeaux achetèrent en 1877 et donnèrent à la fabrique de Teillé ⁽¹³⁾ sous réserve que cette propriété servît d'asile aux infirmes et pauvres de la paroisse.

Le 2 juin 1879, Marie Françoise Desommeaux, Marie Juton, Marie Juton (sa nièce), Marie Auneau et Marie Lambert réunies sous le même toit, à l'exception de trois autres religieuses qui pour des raisons personnelles restèrent dans le monde, procédèrent à l'élection de Marie Françoise Desommeaux comme supérieure.

La raison d'être de leur congrégation ⁽³⁶⁾ était de se dévouer auprès des malades et des pauvres et d'héberger les plus déshérités. Pour ce faire, elles durent construire de nouveaux bâtiments grâce au produit de leurs quêtes et à un don. Les religieuses partageaient avec les pauvres leur repas frugal souvent composé de soupe, de légumes et de lard. Comme la communauté n'avait pas de ressources, il fallait recourir à la quête pour ne pas manquer de pain. Elles recevaient quelquefois des dons en argent ou en nature et utilisaient leurs parts d'héritage. La supérieure Marie Françoise Desommeaux, après s'être absentée plusieurs mois pour soigner sa mère âgée (née Françoise Léquippe) qui vivait au village de l'Asnerie, décida ses parents à la rejoindre à l'hospice. Là, son père Pierre Desommeaux (trisaïeul de l'auteur) fit des remontrances à sa fille qui dilapidait son bien pour nourrir ses sœurs et les pauvres, ce qui ne l'empêcha pas de continuer ses pratiques charitables.



Au fond, l'hospice de la Sainte-Famille au début du XX^{ème} siècle
(Collection F. Dugué)

Dès 1886, elles apportaient leurs soins à une dizaine de malades tout en cultivant leurs légumes et en pétrissant leur pain. Elles durent même creuser un puits. Si l'hospice accueillait surtout les habitants de Teillé, les vagabonds blessés errant dans la campagne y trouvaient également refuge. ⁽³⁶⁾

Revêtues du costume séculier, les religieuses furent autorisées le 29 décembre 1889 par M^{gr} Le Coq, conformément à leur désir, à porter l'habit religieux des carmélites avec la robe, le scapulaire brun et le voile noir. Aux vœux de pauvreté et de chasteté, elles ajoutèrent celui d'obéissance et appelèrent leur communauté « *la Sainte-Famille* ». ⁽³⁶⁾

Leurs journées étaient bien remplies. Outre le fonctionnement de l'hospice qu'elles devaient assurer, leurs occupations quotidiennes comprenaient aussi tous les exercices liés à la vie religieuse. Après le lever à 4 h 30 du carême à la Toussaint et à 5 heures le reste de l'année, se succédaient la prière, la demi-heure d'oraison, la messe suivie de l'action de grâce, les petites heures de l'office de la Sainte Vierge à 9 heures, l'examen particulier à 11 h 45, une lecture édifiante et instructive précédée de quelques versets d'évangile pendant le déjeuner (ma grand-mère me racontait que lorsqu'elle était d'âge scolaire, elle assurait souvent cette lecture du midi à la demande de sa tante Marie Françoise Desommeaux), la récitation des vêpres et des complies à 13 h 15. Après une récréation de trois quarts d'heure si le service des malades le permettait, la pratique religieuse se poursuivait par la visite au Saint Sacrement à 16 h 30 avec lecture méditée et chapelet ; à 19 heures, lecture de versets de « *l'Imitation du Jésus-Christ* » et de livres spirituels pendant le dîner, puis récitation des matines, des laudes et de la prière ; enfin le sujet d'oraison terminait la journée à 21 heures. ⁽³⁶⁾

Marie-Françoise Desommeaux, première supérieure de la congrégation mourut le 3 mai 1897, à l'âge de 45 ans, après avoir été torturée par un cancer de l'estomac.

En 1901, la communauté de la Sainte-Famille comptait 10 religieuses. En 1936, on en dénombrait le double tandis que le nombre des malades dépassait la cinquantaine. Peu à peu, l'extension des bâtiments s'avéra indispensable. ⁽³⁶⁾



L'aumônier Ménard et des religieuses de la Sainte-Famille entourant la mère de l'auteur, lors de son 80^{ème} anniversaire, en 1984

(Collection P. Jaunasse)

Grâce à une bienfaitrice M^{lle} Lebreton, la ferme de la Clavellerie achetée en 1923 ⁽³⁶⁾ à Jean Joliveau et exploitée successivement par Jean Jarret, Jean Marie Pasquier et Eugène Prou, ⁽³⁷⁾ permit de produire une partie de la nourriture nécessaire aux religieuses et à leurs pensionnaires.

Le 7 février 1922, un chemin de croix était érigé dans l'oratoire de l'hospice de Teillé par le chanoine Maindron. ⁽²⁾ Cet oratoire était agrandi et transformé en chapelle, en 1952, par l'architecte Choisel. Les statues de la Vierge et de Saint-Joseph proviennent de l'ancienne église. ⁽¹³⁾ Les vitraux représentant des sujets symboliques (agneau, colombe, calice) créés par Bordereau, maître verrier à Angers, furent posés en 1952.

Depuis 1991, la maison de retraite (77 lits) et le foyer occupationnel (18 lits pour des handicapés de 20 à 60 ans) ont remplacé l'hospice et emploient une majorité de personnel civil. Une association de bienfaisance, propriétaire des lieux, a été créée en 1954 tandis que l'association de gestion voyait le jour en 1985.

Les religieuses de la Sainte-Famille ont revêtu à nouveau, depuis 1992, le costume séculier comme dans les premières années de leur communauté.



Maison de retraite de la Sainte-Famille avant l'agrandissement de 1998

(Collection maison retraite Sainte-Famille)

LA MINE DE LA GUIBRETIERÈRE

La mine était comprise dans la concession de Mouzeil-Montrelais accordée en 1807. ⁽⁴¹⁾ Elle comprenait deux puits. Le charbon produit alimentait notamment les fours de Copchoux proches. Elle fut exploitée de 1918 à 1921 et de 1941 à 1948 pour une faible production.



La mine de la Guibretière en 1941 – chevalement du puits d'extraction
(Collection P. Nison)

Le 1^{er} avril 1917, le conseil municipal émettait le vœu suivant : « *le conseil municipal, vu la crise des charbons qui peut se prolonger encore longtemps demande que la reprise de l'exploitation des gisements houillers de notre arrondissement soit mise à l'étude le plus vite possible ... et vote un crédit de 50 F pour faire face aux dépenses nécessitées par les études préliminaires* ».

En 1921, on dénombrait 30 mineurs domiciliés au village de la Guibretière et 14 en 1946.

Je précise que Paul Roussel a publié un article sur la cheminée de la Guibretière dans la revue n° 12 de l'ARRA.

BERNARD LAMBERT, LEADER PAYSAN DEVENU DÉPUTÉ

Elève de l'école libre de Teillé, Bernard Lambert avait été enthousiasmé, en 1943, par l'un des recruteurs des missions africaines ou autres venu dans sa classe. ⁽³⁹⁻⁴⁰⁾ Poussé par le curé Tibulle et par sa grand-tante Archangèle, supérieure du couvent de la Sainte-Famille, il accepta de poursuivre ses études à Saint- Joseph d'Ancenis puis à Saint-Donatien de Nantes. Il devait néanmoins se rendre à l'évidence : il n'avait pas la « *vocation* » et il revint à la métairie de la Fournerie. Il aimait la vie, la lecture, la découverte des hommes et des idées.



Après son retour du service militaire, en 1954, il reprenait avec son frère Edouard la ferme de ses parents. Formé comme une grande partie de l'élite agricole de l'Ouest par les cours par correspondance d'Angers (CERCA), il s'engagea aussi très vite aux côtés de Médard Lebot dans le mouvement de masse de la jeunesse agricole catholique (JAC) qui entendait faire évoluer le monde rural.

Il prit en charge, en 1954, l'équipe sociale de la JAC de Loire-Atlantique pour devenir en 1955, permanent du mouvement et rédacteur à « *Jeunes Forces Rurales* ».

En 1956, il était rappelé en Algérie pour garder les propriétés des colons et combattre les fellaghas. Il n'envisageait pas d'autres solutions que l'autodétermination.

Bernard Lambert (Collection M.P. Lambert)

En 1957, après avoir obtenu de la fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) l'autonomie de la branche jeunes devenue le cercle national des jeunes agriculteurs (CNJA), la JAC en prit la direction. Bernard Lambert devint le secrétaire national adjoint derrière Michel Debatisse. Comme il n'était pas élu à l'échelon départemental, le président Joseph Lebot le mandata aussitôt pour respecter la forme.

En 1958, le général de Gaulle revenait au pouvoir. Des militants catholiques proposèrent à Bernard Lambert de se présenter à la députation dans la circonscription de Châteaubriant, fief du radical socialiste André Morice, ancien ministre. Soutenu par les vicaires de la JAC (mais seulement par 2 curés sur 62 que comptait la circonscription) et des milliers de partisans, il refusait le monopole de la politique des puissances d'argent et se prononçait pour la liberté de l'enseignement. Avec près de 20 000 voix, Bernard Lambert était le 30 novembre 1958 à 27 ans, l'un des plus jeunes députés de France. Ne trouvant pas à l'Assemblée nationale un groupe correspondant à ses exigences, il devint apparenté des députés du mouvement républicain populaire (MRP).

Le 27 janvier 1959, à Bézeril dans le Gers, Bernard Lambert épousait Marie Paule Cassagne ancienne rédactrice du journal « *Promesses des filles de la JACF* » qu'il avait connue lorsqu'il était permanent national de la JAC.

Le 9 juin 1959, lors du débat sur le devenir de l'Algérie, il défendit le statut d'une Algérie nouvelle. C'est alors que Le Pen, Biaggi et Lagaillarde l'obligèrent à quitter la tribune, ne lui laissant pas le temps de proposer l'autodétermination que fera sienne le général de Gaulle quelques mois plus tard. Cette intervention entraîna son exclusion du M.R.P. Il vota la loi d'orientation agricole de 1960 (indemnité viagère de départ, SAFER...) qu'il aurait voulu amender pour lutter plus efficacement contre le cumul abusif des terres et favoriser un développement harmonieux de l'agriculture, mais il ne vota pas la loi complémentaire de 1962. Par contre en 1962, il vota la motion de censure qui obligea de Gaulle à dissoudre l'Assemblée nationale. Il ne retrouva pas son siège de député et rejoignit la ferme de la Fournerie.



**Quelques membres du comité de soutien électoral de 1958
qui entourent Bernard et Marie Paule Lambert** (Collection M. P. Lambert)

Dès 1956, Bernard Lambert devenait administrateur de la CEVEL, coopérative agricole de Pannecé fondée en 1953 notamment par Raphaël Riolland (Saffré), Jean Richard (La Sionnière en Teillé) et Pierre Carroget (Anetz) spécialisée dans la commercialisation de la viande. Elle se voulait être un outil du syndicalisme pour défendre les intérêts économiques des agriculteurs mais elle dut déposer son bilan et fut absorbée par la coopérative agricole la Noëlle Ancenis.

Bernard Lambert estimait que les coopératives devaient permettre de « *maîtriser le progrès et de le mettre ainsi que le capital au service des hommes* ». Il envisagea alors avec les autres jeunes syndicalistes de mener une action au sein de la C.A.N.A. et ce fut l'élection, en décembre 1961, de René Raimbault (qui en deviendra président en 1971) et de René Philippot qui essaieront de mettre leurs théories en application.

En 1964, Bernard Lambert devint secrétaire général du comité régional regroupant les fédérations départementales des syndicats d'exploitants agricoles des Pays de Loire. Il lutta notamment contre l'attitude des firmes agro-alimentaires (Guyomarch...).

En 1966, ce comité se transforma pour former la fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles dont il resta secrétaire général jusqu'en 1970. Puis il fut évincé de l'organisation en raison de son désaccord avec la majorité des dirigeants sur la remise en cause du capitalisme.

Il assumait aussi jusqu'en 1975 la présidence de la société d'intérêts collectifs agricoles de Challans (SICA de transformation et de commercialisation de produits avicoles). En raison de problèmes nés après l'absorption des établissements d'aliments du bétail « *Arrivé* » le Crédit Agricole exigea une restructuration devant entraîner 180 licenciements et Bernard Lambert dut se résoudre le 29 août 1975 à quitter son poste.

Le 18 août 1976, la SICA déposait son bilan.

Dans les années 1965, les opinions politiques de Bernard Lambert évoluèrent vers le socialisme. Il s'engagea, de 1966 à 1972, au sein du Parti Socialiste Unifié, estimant ne pouvoir atteindre ses objectifs uniquement par l'action syndicale. Il fréquenta aussi jusqu'en 1970 le cercle de réflexion Jean XXIII de Nantes.

En 1970, il écrivait « *Les paysans dans la lutte des classes* » où il évoquait la prolétarianisation des paysans résultant de leur exploitation économique (intégration...). Ce livre préfacé par Michel Rocard fut vendu à 100 000 exemplaires.



Bernard Lambert responsable de la CNSTP avec Laurent Fabius, ministre du budget, le 25 janvier 1982
(Cliché Y. Chavagne – B. Lambert 30 ans de combat paysan)

En 1981, il favorisa le rapprochement entre « *les paysans travailleurs* » et le « *mouvement syndical des travailleurs de la terre* » qui donna naissance à la confédération nationale des travailleurs paysans (CNSTP) dont il devint l'animateur. Puis il multiplia les initiatives qui aboutirent en 1987, à la fusion entre la CNSTP et la fédération nationale des syndicats paysans (FNSP) pour former la confédération paysanne.

En 1983, avec la CNSTP, il revendiquait notamment l'unification des régimes de sécurité sociale et un revenu garanti tout en dénonçant le productivisme. A cette époque, il cessa l'exploitation de son élevage avicole de la Pillardière en raison notamment de sa faible rentabilité et de la vétusté des installations.

Le 24 juin 1984, Bernard Lambert décédait à la suite d'un accident de la route. ■

REMERCIEMENTS :

L'ARMAT, l'association des parents d'élèves (FCPE), la communauté et la maison de retraite de la Sainte Famille. Mesdames et Messieurs Charles Camus de la Guibourgère, Gilbert Chéron, Josette Anne Crolard, François Dugué, Marthe Eriau, Pierre Foucaud, Louis Guihard, Marie Paule Lambert, Pierre Nison, Bernard Perrouin, Marie Richard, André Rullier père, André Rullier fils.

SOURCES :

- (1) Y. Saget « La région d'Ancenis à l'époque gallo-romaine » *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis n° 11*
- (2) Archives paroissiales
- (3) M. Provost, *La Loire-Atlantique*
- (4) Ogée, *Dictionnaire de Bretagne*
- (5) *La Loire-Atlantique des origines à nos jours*, Ed. Bordessoules
- (6) M. Aubrun, la paroisse en France
- (7) ADLA IN 8 – 475 – cartulaire de Redon
- (8) ADLA H 75
- (9) ADLA G 112
- (10) ADLA G 53
- (11) ADLA E 255
- (12) ADLA 2 O 202/5
- (13) Archives de l'évêché
- (14) Archives municipales,
- (15) P. Chauveau, *la Baronnie d'Ancenis, 1650-1750*
- (16) ADLA B 1815,
- (17) ADLA E 257, aveu de 1665 de Guillaume Raoul III de la Guibourgère,
- (18) Archives de la Guibourgère,
- (19) ARRA notes de l'abbé Trochu,
- (20) Potier de Courcy, *nobiliaire et armorial de Bretagne et Jongla de Morenas, grand armorial de France*,
- (21) E. de Cornulier, *dictionnaire des terres et seigneuries de Loire-Inférieure*
- (22) ADLA I E 31 à 43
- (23) ADLA L 260
- (24) ADLA L 278
- (25) ADLA L 890
- (26) ADLA L 782
- (27) ADLA L 895
- (28) ADLA L 907
- (29) ADLA L 213
- (30) ADLA 107 J
- (31) Abbé Grégoire, *Etat du diocèse de Nantes en 1790*
- (32) Lallié, *Le diocèse de Nantes pendant la Révolution*
- (33) ADLA 2 O 202/9
- (34) ARRA 14 BR 3, dossier sur le centenaire de l'école publique de Teillé
- (35) ADLA L 894,
- (36) Chanoine J. B. Eriau, *le chanoine Doussin*
- (37) Ouest-France du 28 mai 1997
- (38) B. Perrouin « Des gueules noires au Pays d'Ancenis » *Histoire et Patrimoine au Pays d'Ancenis n° 1*
- (39) Yves Chavagne « Bernard Lambert 30 ans de combat paysan »
- (40) Anne Tristan, Médard Lebot, « Au delà des haies »
- (41) *Bulletin société archéologique et historique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1945.*